

# snes

Académie de Toulouse



**Le 18 octobre hommage à Samuel Paty**

## Malgré les freins de l'administration Hommage des personnels à Samuel Paty

Le sauvage assassinat, vendredi 16 octobre, de notre collègue professeur d'Histoire-Géographie à Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty, a profondément marqué la profession. Pour la première fois, un professeur a été la cible du terrorisme islamiste pour avoir simplement exercé son métier. Le Snes-Fsu Toulouse a pris toutes les dispositions pour organiser, dans un premier temps, des rassemblements d'hommage spontanés en réaction à l'horreur de ce geste, le dimanche 18 dans tous les départements. Ils ont été forts, dignes et fréquentés. C'était là bien le moins.

Cependant l'organisation d'un hommage national le 21 ne dédouanait pas notre institution, à commencer par son ministre, d'organiser tout aussi dignement un hommage à la reprise lundi 2 novembre, réunissant toute la communauté scolaire.

Le Snes est intervenu au plus vite pour porter ses exigences sur la mise en œuvre de ce moment important dans les établissements de l'académie. Avec la Fsu, il lui a fallu insister pour être reçu en audience par le Recteur... mardi 27 octobre, quand d'autres sections académiques avaient pu le faire dès le 20. Banaliser le lundi matin - temps de partage d'une émotion particulièrement douloureuse et de préparation collective indispensable -, réunir tous les personnels et élèves et ne pas renvoyer la minute de silence derrière les portes closes des salles de classe, intervenir auprès

des collectivités territoriales pour adapter les transports scolaires : le ministre avait accepté ces demandes dans leurs grandes lignes. Et puis volte-face, le vendredi 30 octobre, avant-veille de la reprise (à 17h13 !) au prétexte tantôt du risque d'attentat, tantôt du maintien des transports scolaires aux horaires habituels... Bref, une désertion en rase campagne du ministre, et d'une partie de la chaîne hiérarchique.

### Un affront à la profession.

Seules la menace de la grève le 2 novembre et nos alertes auprès du recteur ont fait reculer un certain nombre de chefs d'établissement,

qui ont permis, malgré les ordres, un temps vraiment minimal pour préparer l'hommage à notre collègue.

Dans l'académie, et malgré les précautions prises, 130 incidents plus ou moins sérieux ont été remontés au rectorat à l'occasion de l'hommage à Samuel Paty. Ce sont 130 de trop, et la preuve, s'il en fallait une, que cet hommage n'allait pas partout de soi, et qu'il devait être préparé.

Ce qu'un ministre de l'Éducation nationale qui se respecte, surtout lorsqu'il est issu de ses rangs, devrait savoir, sauf à être aveuglé par son ressentiment envers les personnels.

 Pierre Priouret



## Comité technique académique

### Moyens 2020 : une rentrée tristement normale...

Le CTA du 17/11 a été l'occasion de faire le point avec le rectorat sur les moyens alloués aux établissements pour la rentrée 2020.

#### Effectifs toujours en hausse, classes toujours plus chargées

La hausse des effectifs s'élève au global à + 563 élèves, mais se concentre essentiellement en collèges (+1031); elle est plus faible qu'attendu du fait de l'exceptionnelle réussite au baccalauréat 2020 (-391 élèves en lycées).

La proportion de classes chargées progresse encore de 0,7 point en collège (14,4 % des classes y comptent 30 élèves et plus), et la situation se stabilise en lycée (26,8 % des classes à 35 élèves et plus à cette rentrée, après 26,9 % en 2019 et 22,9 % en 2018). En lycée, la réforme a surtout eu comme effet, par les possibilités accrues de mutualisation des enseignements, de diminuer très sensiblement la proportion de classes à 24 élèves ou moins, de 27,8 % en 2018 à 13,7 %. Le taux

d'encadrement en collège et lycée continue de se dégrader: 14,5 élèves par poste en collège, après la dégradation de la rentrée 2018, et 12,6 en lycée.

Du côté des vies scolaires, rappelons qu'aucun AED supplémentaire n'était accordé à notre académie, alors même que 4 établissements ouvraient à cette rentrée...

#### Bascule de moyens

La dotation académique permet tout juste de stabiliser l'investissement éducatif en collège, tout en le réduisant en lycée: ce sont ainsi 67 postes supprimés en lycée du fait de la réforme et qui permettent de contenir la poussée démographique en collège, par mesures de cartes scolaires. Notons que la prévision initiale de moyens était bien globalement intenable comme le Snes-Fsu l'avait dénoncé en préparation de rentrée, et totalement inadaptée à la situation sanitaire prévisible dès le mois de mai. Le rectorat ainsi dû injecter 67 ETP par rapport aux prévisions, pour les ajus-

tements, mais ils se font pour les 2/3 d'entre eux sous forme d'heures supplémentaires, qui alourdissent encore et toujours la charge globale de travail. On dépasse ainsi à cette rentrée une proportion d'heures supplémentaires équivalente aux années 2010 et suivantes, de sinistre mémoire: 8,43 %.

#### Déséquilibres territoriaux

Les collèges d'Ariège et des Hautes-Pyrénées tirent globalement leur épingle du jeu, du fait de la baisse démographique locale, ce qui est un peu moins vrai pour le Gers et le Lot. En revanche, les collèges des départements soumis à forte pression démographique (Haute-Garonne et Tarn notamment) voient leur situation se dégrader à la rentrée.

En lycée, seuls l'Aveyron et le Tarn limitent les dégâts, tandis que les Hautes-Pyrénées et l'Ariège, et dans une moindre mesure, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne font les frais de la réforme du lycée.

 PP

Dans l'action...

EDITORIAL



...le 10 novembre

## L'École mérite mieux

**A** l'heure où ces mots sont écrits, personne ne peut dire quelle sera la situation des collèges et des lycées quand vous les lirez.

Mais il est d'ores et déjà certain que le ministre portera une très lourde responsabilité, lui qui refuse systématiquement de regarder en face la gravité de la situation sanitaire de notre pays depuis le début 2020, et de prendre les mesures qui s'imposent. Les yeux rivés sur la poursuite de ses réformes, il aura, en à peine 6 mois, réussi l'exploit de ne pas voir venir la fermeture des établissements scolaires en mars, de ne pas anticiper les difficultés du déconfinement, de ne rien préparer d'autre qu'une « rentrée ordinaire » - c'est-à-dire sous le signe de la pénurie de moyens -, de « renforcer » un protocole sanitaire en enfonçant des fenêtres déjà ouvertes, et de minorer d'un facteur 10 (au moins) le nombre de cas de Covid-19 dans les établissements...

Mais il n'aura jamais perdu une occasion de laisser dénigrer publiquement les personnels, ou d'avancer toujours plus loin dans la destruction de tous les cadres nationaux, dont le baccalauréat et les programmes. Son objectif demeure : transformer radicalement l'École selon son projet rétrograde, inégalitaire et élitiste, quitte à mépriser l'engagement sans faille des personnels sur le terrain pour limiter la casse, notamment sociale.

Mensonges permanents et doubles discours pour ne pas dévier de son cap, « quoi qu'il en coûte » aux personnels, aux élèves, à leurs familles et à la nation sont sa marque de fabrique.

On peut en dire autant de son changement de pied quant à la préparation d'un hommage digne pour notre collègue Samuel Paty : combien de nos collègues se sont, ce lundi 2 novembre, sentis trahis par leur ministre, seuls face à leurs élèves, quand l'institution tout entière se devait de répondre présent pour rendre l'hommage que méritait notre collègue, et à travers lui, les personnels qui font vivre au quotidien les valeurs de l'École ?

Rien ne nous sera épargné si des mobilisations d'ampleur, pour un autre projet d'école qui ait les moyens de ses ambitions, ne contrecarrent pas ces dérives. Nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes, en variant les initiatives et en construisant des actions, collectives dès le début de décembre, dans le cadre du plan d'actions Snes-Fsu.

**Pierre Priouret**  
Secrétaire général académique

Bulletin syndical  
**snes**  
Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1 122 5 06278 - Prix au numéro : 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658  
Journal édité par le Snes :  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier  
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère  
Novembre-décembre 2020 - n°377  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT

CDAS\*

## Pour une véritable politique d'action sociale !

La Fsu a dénoncé lors de la CAAS\* du 2 juillet dernier le fait que les fonds qui permettent de payer des secours exceptionnels ou des prêts avaient été presque totalement utilisés à ce stade de l'année, y compris pen-

dant le premier confinement grâce au travail du rectorat et des Assistantes Sociales (AS) des personnels. Du coup, le rectorat a effectué une rallonge durant l'été, prise sur le budget de l'académie, pour permettre aux CDAS de

continuer à se tenir. De nombreux collègues qui ont fait leur rentrée scolaire dans une situation financière très difficile, majoritairement des personnels précaires (enseignants et agents administratifs contractuels, AED, AESH), mais aussi des enseignants titulaires, ont ainsi pu être aidés.

Les représentants de la Fsu alertent régulièrement sur cet état de fait et ont écrit un courrier au ministère pour réclamer une dotation juste et suffisante. En effet, l'académie de Toulouse reçoit une dotation ministérielle insuffisante depuis des années. **La part de dotation ministérielle par agent est la plus faible de toutes les académies (après Mayotte) avec la somme dérisoire de 16,7 euros par agent !**

Les agents ne doivent pas hésiter à faire valoir leurs droits en matière d'action sociale : celle-ci doit aider tout agent qui en a besoin, en raison d'un accident de la vie ou de la précarité provoquée par une rémunération très faible (contractuels, AED, AESH). Elle est aussi censée « améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs » grâce à des aides variées que vous pourrez retrouver sur notre site.



*CDAS\* : commission départementale d'action sociale réunissant des représentants de la MGEN et des organisations syndicales, vérifie l'utilisation des crédits finançant des secours exceptionnels ou des prêts versés aux agents. CAAS\* : commission académique d'action sociale, vérifie les budgets des CDAS et fait des propositions d'harmonisation entre CDAS secours exceptionnel : somme versée à tout agent en grande difficulté financière, après demande faite auprès d'une AS des personnels et validation par la CDAS prêt social : somme prêtée sans frais à un agent dans les mêmes conditions qu'un secours.*

**Karine Giraut**

Membre de la CDAS pour le Snes

## Rupture conventionnelle

### Boite de Pandore ou réelle opportunité ?

Les précisions autour du dispositif de la rupture conventionnelle étaient attendues: non pas que ce dispositif soit une « bonne nouvelle », mais bien parce que s'ouvrait une « porte de sortie » pour un certain nombre de collègues souhaitant quitter l'Éducation Nationale pour de bonnes raisons comme un des projets professionnels mûri, ou de moins bonnes, comme échapper à des conditions de travail insatisfaisantes en renonçant à faire le métier qu'on avait choisi. Il aura fallu en effet patienter jusqu'à l'été pour voir arriver la lettre de cadrage, alors même que des collègues avaient fait des demandes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Conséquences : une absence de réponse pour plusieurs demandeurs, des refus liés aux délais, et dans tous les cas beaucoup d'angoisse.

Si nous n'avons pas pour le moment de vision claire de la manière dont ce dispositif a com-

mencé à être appliqué, nous savons qu'il est question de faire du cas par cas, et ainsi de ne pas s'inscrire forcément dans un cadre d'équité de traitement.

Ainsi, les demandes à l'initiative de l'agent seraient examinées selon « la rareté de la ressource », « l'ancienneté dans la fonction » (et oui, plus les agents auront d'ancienneté, plus les indemnités seront importantes), « la sécurisation du parcours professionnel » le rectorat étant donc seul juge de la pertinence du projet professionnel envisagé. Résultat : certains demandeurs auront la « malchance » d'être dans le mauvais département, la mauvaise discipline, de ne pas avoir le « bon âge » ou les « bonnes perspectives » de reconversion. On le voit donc bien, le dispositif ouvre bien une « porte » mais elle peut facilement être refermée.

Ajoutons que dans sa bienveillance (il paraît que nous sommes « choyés » en ce moment), le ministère a tenu à préciser: « Le montant minimum de l'ISRC doit être, pour l'administration, la référence de base dans le cas d'une procédure enclenchée par l'agent ». Point de philanthropie, donc, on l'aura compris... d'autant que le budget alloué au dispositif sera limité !

D'ailleurs, entre affaiblissement des garanties collectives et du paritarisme et renforcement des hiérarchies locales, la rupture conventionnelle, qui peut aussi être demandée à l'initiative de l'administration, prend place dans une dangereuse - mais pas surprenante - équation RH.

**Sylvain Lagarde**

co-secrétaire académique

## Chiffres Covid-19

### Les mauvais comptes font le bon déni !

On a été habitué à ce que notre ministre compose avec la réalité, pour une présentation toujours orientée par la volonté de montrer qu'il avait raison. Depuis son arrivée au gouvernement, le Ministre n'aura pas manqué d'essayer de s'appuyer sur des données chiffrées afin de conférer à ses discours un vernis d'objectivité et d'incontestabilité... sauf que les chiffres lui auront peu donné raison et que le vernis aura donc rarement tenu !

Cette dérive d'une communication biaisant systématiquement la réalité aura trouvé en la période un point culminant à propos de la crise sanitaire dans l'Éducation nationale. Prisonnier d'une posture de déni le conduisant à multiplier dans les médias des expressions sur le mode du « tout va bien » (« la rentrée s'est faite dans la joie », « la rentrée a été réussie »), puis sur celui de l'illusionnisme, avec l'idée d'une miraculeuse exception qui ferait des collèges et lycées des lieux sans circulation du virus (« l'école n'est pas un nid du virus »), le Ministre porte sans aucun doute une lourde responsabilité dans la dégradation qui apparaissait pourtant comme une évidence sur le terrain depuis fin septembre.

Le plus scandaleux est en fait qu'il ait ignoré des données qui étaient pourtant connues. Ainsi, quand notre académie annonçait 185 élèves testés positifs pour la semaine du

6 novembre, d'autres chiffres officiels, ceux de Santé Publique France, objectivaient une dynamique de contamination largement plus importante dans la tranche d'âge correspondant aux élèves scolarisés dans le second degré : un chiffre 11 fois supérieur à celui rendu public par le rectorat !

Il aura fallu un « checknews » du quotidien Libération pour confirmer que la communication du Ministre était trompeuse et ce à travers un titre sans concession : « Région par région, pourquoi le nombre d'élèves contaminés donné par Blanquer est mensonger ».

Dans cette affaire, ce qui s'est joué, c'est une nouvelle fois la déplorable tentation du monologue politique plutôt que celui d'un dialogue avec ceux qui, comme le Snes-Fsu, alertaient depuis un moment en exigeant un protocole renforcé. Et le résultat est doublement dramatique : d'une part, le déni du ministre l'a conduit à ne pas offrir toutes les garanties sanitaires que l'on pouvait attendre de l'État dans les Écoles ; d'autre part, son refus d'entendre et d'écouter aura sans doute achevé de lui faire perdre toute légitimité. Mais en avait-il encore ?

■ Sylvain Lagarde



*Collège mort à Gambetta (Cahors) où la grève a été suivie à plus de 95%, le 10 /11, audience sollicitée pour alerter le DASEN sur la situation sanitaire à l'intérieur du collège : élèves entassés dans les cours, dans les couloirs, à la cantine, dans les études, surcharge de travail pour les agents, la vie scolaire, proximité des AESH avec les élèves...*

## États Généraux du Numérique

### La virtualisation des acteurs de terrain est en marche !

Le grand moment d'échanges et de réflexions sur le numérique éducatif de cet automne aura tourné court dans notre académie, et cédé la place à une grossière opération de communication : dans les départements comme au niveau académique, à aucun moment la parole des experts et professionnels de terrain n'aura pu être exprimée. L'organisation des « tables rondes » et des « synthèses » aura soigneusement évité de laisser le moindre espace aux représentants des personnels enseignants. Ce sont donc des pilotes académiques, des chefs d'établissement, des collectivités territoriales, des parents d'élèves, qui ont eu, seuls, voix au chapitre...

Après l'expérience forcée et grandeur nature de l'enseignement tout numérique durant le confinement, une vérité d'ampleur méritait pourtant d'être analysée : le « numérique éducatif » ne peut ni remplacer ni reproduire

la richesse des interactions pédagogiques qui se nouent dans la classe. Mantra d'une pédagogie miraculeuse, il est d'abord un formidable outil de développement de l'individualisme et de compétitions de fait inéquitables, où sans surprise les inégalités scolaires pré-existantes se creusent dans des proportions inouïes et où l'enjeu de socialisation par l'École et ses apprentissages disparaît. Le risque de perte de liens physiques indispensables à la santé mentale et à la construction des adolescents lui est consubstantielle.

Le numérique éducatif n'a donc de sens et de place qu'intégré dans le travail quotidien de la classe, lieu de la présence indispensable des enseignants !

**Dessous peu reluisants d'une révolution à venir ?**

L'institution, et quelques lobbys puissants, hélas déjà fortement implantés dans l'Eldorado

pour actionnaires que semble devenue l'Éducation nationale, ont préféré faire taire ces vérités : un dogme sans doute ne se discute pas, d'autant moins si les retombées financières peuvent en être grandes.

Ces États Généraux du Numérique, réunis sans le Tiers-Etat enseignant, auront surtout dévoilé la collusion de la Noblesse de cour et du Clergé industriel, et permis de révéler les puissances à l'œuvre et leur projet : profits personnels et instauration d'un nouvel ordre éducatif ségrégatif, d'où l'émancipation collective des citoyens par l'éducation - projet de toute éducation à visée démocratisante - est exclue. Une occasion ratée, qui ouvre sur des abîmes d'interrogations et de craintes pour l'avenir.

■ Pierre Priouret

Intra 2020

## Un bilan alarmant !

Le Snes-Fsu a dénoncé le vendredi 6 novembre, lors du groupe de travail sur le Bilan des mutations INTRA 2020, l'utilisation d'un algorithme qui ne respecte pas les barèmes des collègues demandeurs, exemples à l'appui bien sûr ! Il est absolument inacceptable que l'équité de traitement tant vantée et mise en avant par les textes de Loi eux-mêmes ne soient pas respectés ! Lors des bilatérales, le Rectorat de Toulouse a refusé systématiquement de corriger les anomalies dénoncées par les représentants des personnels, alors même que d'autres académies ont fait le choix, face à ces dysfonctionnements, de reprendre à la main certaines affectations pour rétablir l'équité.

Nous avons donc martelé que ce ne pouvait plus être le cas à l'avenir ! Nous exigeons que l'algorithme soit reprogrammé pour que les obligations légales qui sont celles de notre employeur soient respectées.

Outre cet algorithme défaillant, ce mouvement est un des pires qu'il y ait jamais eu et confirme un net recul concernant les droits des collègues à une mutation choisie :

- le métier n'attire plus et le nombre de postes laissés vacants après le mouvement est de plus en plus important chaque année.

- les collègues séparés de leur conjoint restent séparés pour près de 60 % d'entre eux. C'est un chiffre jamais atteint ! En effet, on était autour de 50 à 55 % les années précédentes, ce qui était déjà inacceptable.

- les collègues qui perdent leur poste sont réaffectés de plus en plus loin.

- le nombre de collègues non satisfaits dans leurs vœux et donc mutés en extension est en augmentation.

- la priorité nationale de stabiliser les TZR recule nettement cette année. On est passé d'un taux de satisfaction autour de 20 à 25 % les années précédentes à un taux de satisfaction de 11 % cette année !

A cause de cela les demandeurs sont de moins en moins nombreux craignant de se retrouver dans une situation pire que celle qui est la leur.

- le nombre de contractuels a doublé depuis 2012...

Enfin des erreurs humaines, inévitables au moment de la saisie manuelle des vœux dans le logiciel, tant les situations sont complexes, diverses et nombreuses, auraient pu être évitées si nous avions pu travailler à la vérification des vœux et des barèmes des collègues demandeurs.

Certaines de ces erreurs ont été corrigées grâce à notre inlassable engagement auprès des collègues. Mais les mails rendent les échanges laborieux et longs et c'est parfois un vrai dialogue de sourds avec les services du rectorat !

Nous demandons le rétablissement d'un regard croisé et exigeons de notre employeur, face à ce bilan alarmant, des solutions concrètes ! Le Snes-Fsu sera force de propositions dans ce sens !

**Isabelle Richardeau**  
secteur Emploi



Dossier préparé par  
**Isabelle Richardeau**  
secteur Mutations

Mutation 2021

## Un mouvement en 2 phases

### En décembre 2020, 1<sup>re</sup> phase inter-académique

Vous allez demander une ou des académies. La formulation des vœux se fait sur SIAM (service d'information et d'aide aux mutations), accessible par I-Prof, depuis le site de votre académie d'affectation ou depuis le site du Ministère.

Cette saisie ne fera pas suffisante. Elle devra être confirmée par le renvoi de la confirmation de demande de mutation que vous recevrez via votre établissement aussitôt la fermeture du serveur. Cette confirmation est l'exact version papier de votre saisie sur SIAM. La situation déclarée et les bonifications calculées ne sont que la traduction de ce que vous avez renseigné. Il vous faut donc renvoyer avec celle-ci les pièces justificatives qui attestent de la situation déclarée (rapprochement de conjoint, enfants, années de séparation, dossier médical, CIMM...). Le Rectorat de Toulouse, au vu des pièces fournies va calculer votre barème.

Ce barème sera affiché sur SIAM après le 15 janvier afin que vous le vérifiiez. Il faudra être très vigilant et ne pas hésiter à demander des explications au Rectorat et/ou des corrections de ce barème. Le Snes-Fsu sera à vos côtés pour vous accompagner dans vos demandes.

N'hésitez pas alors à nous contacter à mutations@toulouse.snes.edu

Suite à la remontée par les Rectorats des vœux et des barèmes des demandeurs, le Ministère procédera aux affectations dans les académies. Cette affectation dans une académie vous sera communiquée directement par le Ministère début mars 2021.

### En mars 2021, la phase INTRA

Pour la phase intra-académique, les dates et heures de saisie des demandes seront fixées par les rectrices et recteurs d'académie et le vice-recteur de Mayotte. Il faudra alors vous rapprocher des militants du Snes-Fsu de l'académie obtenue pour connaître le calendrier et les modalités d'affectation de cette 2<sup>e</sup> phase et vous faire conseiller sur la formulation de vos vœux. Depuis 1999, chaque académie a ses propres règles d'affectation.

**Le Snes-Fsu demande à revenir à un mouvement en une seule phase qui éviterait les demandes de mutation à l'aveugle.**

**Le calendrier : au moment où nous rédigeons nous n'avons pas connaissance des dates retenues pour cette phase INTER, le calendrier ayant été retardé.**

## Les publications du Snes-Fsu à votre disposition

Outre les conseils que vous pourrez avoir auprès des militants du Snes-Fsu soit lors des réunions d'information, soit lors d'un rendez-vous, vous avez à votre disposition sur notre site, des publications pour vous aider dans la formulation de vos vœux :

Bulletin spécial Mutations Inter 2021

Bulletin spécial «Stagiaires» Mutations Inter 2021

Un 8 pages qui revient sur des questions récurrentes

Fiches syndicales de suivi pour les mouvements sur postes spécifiques nationaux

Les cartes des barres d'entrée de l'INTER 2020 par discipline

Les barres des mouvements Inter-académiques 2014-2020

Le calcul de votre barème

**Notre site :**  
<https://toulouse.snes.edu>

Inter 2021

## Il est essentiel de vous faire conseiller !

Depuis le vote de la Loi de Transformation de la Fonction Publique en 2019, que le Snes-Fsu a vivement dénoncée, vous avez perdu le droit d'être représenté-es par vos élu-es, représentant-es des personnels, en matière de mutation. Il est donc **essentiel** que vous vous fassiez accompagner dans la phase de saisie des vœux pour ne pas faire d'erreurs : erreurs de barèmes, erreurs de saisie, erreurs de stratégie...

### Accéder à I-Prof : des précautions indispensables

La première précaution à prendre est de vérifier le plus vite possible que l'accès à I-Prof est opérant. L'identification se fait par le compte utilisateur (initiale du prénom accolée au nom : pnom) et le mot de passe (le NUMEN, tant que vous ne l'avez pas modifié) tels que l'administration les a transmis. Si vous modifiez le mot de passe, pensez à le conserver.

Un certain nombre de collègues rencontrent des problèmes de connexion, dont les causes sont multiples (prénom ou nom composés, homonymie, majuscules/minuscules...). Les stagiaires et ATER qui n'ont pas reçu d'identifiants, et les collègues dont les identifiants ne sont pas opérants doivent contacter immédiatement le Rectorat via leur établissement (ou le Ministère pour les collègues hors-académie). En cas de problème persistant sur plusieurs jours, alertez la section académique du Snes.

### Contestation

Si vous obtenez un vœu non formulé (extension) ou si vous n'obtenez pas de mutation vous pourrez faire un recours ; Les demandeurs qui le souhaitent pourront déposer auprès du ministère un recours individuel dans un délai de 2 mois suivant le résultat, soit au plus tard en Mai 2021. Ils pourront faire appel à un « représentant désigné par une organisation syndicale représentative de son choix ».

Les militants du Snes-Fsu de notre secteur National, seront à vos côtés dans ces démarches.

Les élu-es du Snes-Fsu ont acquis depuis 1999, année du 1<sup>er</sup> mouvement déconcentré, une expérience en la matière qui pourra vous être d'une grande aide.

Nous vous proposons pour cela des réunions publiques ouvertes à toutes et tous qui auront lieu en visio au vu de la situation sanitaire, et des rendez-vous individuels par téléphone pour nos syndiqué-es.

Nous ne pouvons vous offrir cette aide que grâce aux cotisations, alors rejoignez-nous !

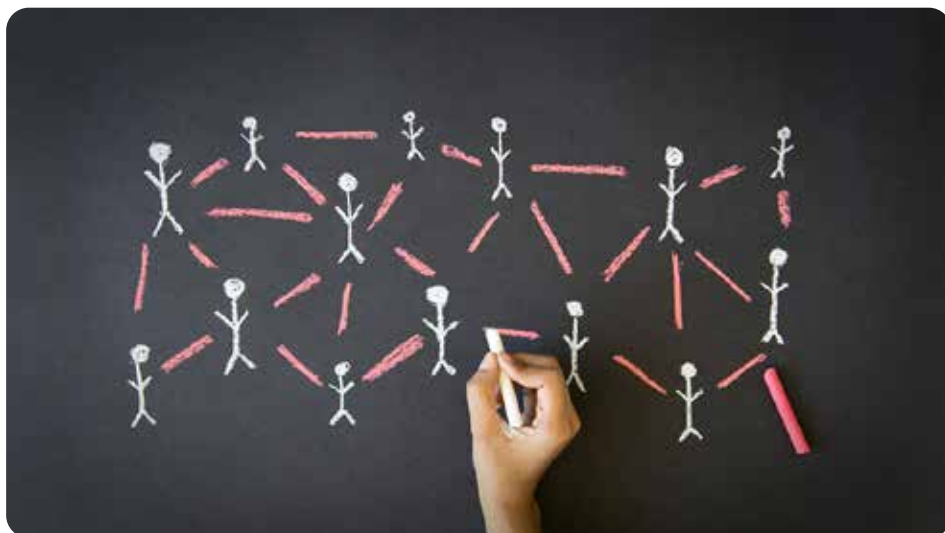
Des réunions d'information en visio et des entretiens individuels par téléphone sont d'ores et déjà prévus :

- le mardi 17 novembre, en direction exclusivement des stagiaires, demandeurs obligatoires dans le cadre de l'INTER. Le Snes-Fsu de Toulouse vous informera sur le calendrier, les

modalités et les stratégies à mettre en œuvre pour mettre toutes les chances de votre côté pour cette 1<sup>re</sup> affectation.

- le mercredi 18 novembre, de 14 heures à 17 heures, en direction des titulaires de l'académie de Toulouse qui souhaiteraient rejoindre une autre académie. Les conditions sanitaires ne permettant pas la réunion d'information dans nos locaux elle aura lieu en visioconférence.

- le Snes-Fsu de Toulouse propose par ailleurs à ses syndiqué-es uniquement des rendez-vous individuels par téléphone avec un élu qui a déjà vérifié le mouvement les années précédentes. Pour cela vous devez vous connecter à votre espace adhérent du Snes et en faire la demande sur les créneaux proposés.



### Si la procédure d'envoi et de renvoi est complètement dématérialisée, des précautions sont à prendre pour être assurés que votre confirmation et toutes les pièces justificatives ont bien été envoyées et reçues par le rectorat :

- Numérotter les pages de votre confirmation et les pièces jointes,
- Scanner votre confirmation et vos pièces justificatives en un seul document pdf afin d'éviter que des pièces ne se perdent ou soient oubliées au moment du téléchargement de votre dossier par les gestionnaires des dpe,
- Vous mettre vous-mêmes en copie de votre mail de renvoi à votre dpe\*. Ainsi vous pourrez vérifier que le mail est bien parti.
- Mettre le SNES-FSU en copie : mutations@toulouse.snes.edu
- Demander un accusé de réception dans le corps de votre mail : « Vous voudrez bien accuser réception de ce mail qui contient en pièce jointe ma confirmation de demande de mutation ainsi que X pièces jointes numérotées scannées en un seul pdf »
- Activer sur votre boîte la demande d'accusé de réception quand cette fonctionnalité existe.

\* écrire à dpe1@ac-toulouse.fr (Lettres Cla, Lettres Mo, Langues, Anglais, Espagnol, Hist-Géo), ou à dpe2@ac-toulouse.fr (toutes les autres disciplines d'ens. général), dpe3@ac-toulouse.fr (EPS, PLP, CPE)

## Retraités

### Pour la défense du pouvoir d'achat et du droit à la santé

La crise sanitaire touche l'ensemble de la population avec plus ou moins d'ampleur selon les conditions de vie. En ce qui les concerne, les retraité.es, particulièrement les plus âgé.es (en Ehpad ou à domicile) paient un lourd tribut au Covid 19 et subissent de plein fouet les conséquences des politiques néolibérales : délocalisation, mesures contre l'hôpital public, le système de santé public, choix budgétaires...

Avec le rapport Vachey, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, de nouvelles menaces apparaissent.

Ce qui a déterminé l'intersyndicale nationale dite «le groupe des 9» à décider d'une **journée nationale d'action le 17 novembre** avec lancement d'une **carte pétition** à destination du Président de la République. L'instauration d'un nouveau confinement a contraint à annuler l'essentiel des rassemblements initialement prévus ce jour là et à mettre en ligne la pétition (voir encadré).

Dans le même temps les sections locales s'adressent aux élus dans les départements.

**Jean-Louis Viguié**  
Secteur Retraités



- Non à la perte du pouvoir d'achat
- 100 euros tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat
- Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen
- Accès à la santé pour tous
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité sociale

**Signez et faites signer en ligne la pétition nationale :**  
<http://chng.it/5HDCZ4JrQh>



## Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38  
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse  
Métro François Verdier  
Permanence tous les après-midis

### Adresse électronique générale :

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

### Syndicalisation :

[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

### Carrière

#### (avancement, promotion, notation) :

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)

[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

### Mutations ou affectations :

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

### Stagiaires :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

### Non-titulaires :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

### CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

### Retraités :

[enretraite@toulouse.snes.edu](mailto:enretraite@toulouse.snes.edu)

### Personnels-Vie scolaire :

[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

### PsyEN :

[PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu](mailto:PsyEN-EDO@toulouse.snes.edu)

### Retraites :

[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

### Santé :

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

### Stages syndicaux :

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

### Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

### Lycée :

[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

**Site académique**  
[www.toulouse.Snes.edu](http://www.toulouse.Snes.edu)